

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Caisse Sociale Développement Local - Programme d'actions 2012 - Subvention
de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Caisse Sociale de Développement Local est une association loi 1901, créée en 1998, qui contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises et s'adresse aux personnes que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur, souvent en situation précaire (chômeur, bénéficiaire de minima sociaux). Elle bénéficie des soutiens de la Mairie de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, du Crédit Local de France, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Coopératif, du FEDER.

La Communauté urbaine soutient cette association depuis 2003, et lui attribue annuellement une aide de 50 000 € afin qu'elle puisse mener à bien sa fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics en difficulté.

1 - Présentation et fonctionnement de l'association

L'association a pour objet de participer à la création d'emplois et au développement d'activités économiques sur Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Lot-et-Garonne. Elle aide les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires. Elle y contribue à travers :

- le financement de projets

La Caisse Sociale propose des prêts de 1 500 € à 12 000 € sur une période maximum de 5 ans, pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement.

Elle peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes ; elle fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chèques, ni de cartes de crédits.

- l'accompagnement à la création d'entreprises

Dès le démarrage, la Caisse Sociale avec l'appui d'experts-comptables, guide, conseille les créateurs dans la mise en place des outils de gestion. Des visites sur site régulières sont effectuées pour accompagner dans leurs tâches, les chefs d'entreprise. Elle anime également des réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et aide aussi les créateurs par le biais du parrainage.

L'association travaille en étroite collaboration avec la Ville de Bordeaux et ses services économiques et sociaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et ses 27 communes, la Chambre de Commerce de Bordeaux, la Chambre de Métiers de la Gironde, les boutiques de gestion et d'autres organismes de financement tels que l'ADIE, Gironde Initiative, Aquitaine Entreprendre, etc.

Depuis sa création, l'association a aidé à la création de 3 500 emplois.

- L'action spécifique du **Microcrédit personnel et/ou prêt dépannage**, lancée en 2004, s'adresse aux particuliers qui se trouvent exclus du système bancaire classique. Il a pour but de financer des dépenses liées à des besoins essentiels tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, à des dépenses de santé (optique et soins dentaires).

Ces prêts peuvent aller jusqu'à 3 000 € et n'exigent aucune condition particulière. Ils sont garantis à hauteur de 50 % chacun, à la fois par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-charentes.

Bien que l'augmentation des prêts dépannage soit peu sensible depuis 2009, ce type de prêt tend à se développer et joue par conséquent pleinement un rôle social.

2 – Bilan 2011

En 2011, la Caisse Sociale a poursuivi son action de soutien à l'emploi par le financement et l'accompagnement de projets de création ou de reprise d'entreprises mais aussi des demandes de prêts individuels de dépannage.

Avec le dispositif NACRE en janvier 2009, la Caisse Sociale a pu trouver une réelle opportunité pour donner aux porteurs de projet un maximum de chances de réussite (demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et ASS) ; ainsi, à la faveur de la réalisation d'objectifs ambitieux en 2009 et 2010, elle est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs de ce dispositif sur la région. (105 prêts en 2009, 153 prêts en 2010 et 93 en 2011).

Même si les objectifs d'accompagnement NACRE en 2011 ont été revus à la baisse sur le plan national (-30%), la gestion du suivi représente un objectif sérieux pour la Caisse Sociale qui considère l'accompagnement des créateurs comme la condition de leur réussite. Ces objectifs sont fixés à 125 prêts, soit près de 700.000 € à taux 0 avec un potentiel de création de 150 emplois.

Les prêts sur ressources propres de la Caisse Sociale (solidaire et d'honneur) viennent compléter le dispositif NACRE. Bien que leur nombre est en léger retrait par rapport aux exercices précédents, ils permettent dans de nombreux cas de « boucler » le montant du financement, grâce au cumul possible (Nacre + prêt solidaire = jusqu'à 22.000 €).

En 2011, l'association a distribué 1 160 000 € sans garantie à un taux moyen de 3 %, avec un potentiel de 180 emplois créés.

Les prêts « dépannage » s'adressent au même public que les prêts à l'économie et à l'emploi. Malgré un environnement économique difficile, la Caisse Sociale continue de les promouvoir pour accompagner les particuliers dans leur recherche d'emploi, leur logement, leurs soins médicaux... le but visé a été d'instruire 120 dossiers pour 230 000 €. Bien que la situation économique soit souvent critique pour ces publics en grande précarité, la Caisse Sociale s'efforce de faire des propositions concrètes, d'apporter des solutions adaptées et d'être d'une grande disponibilité.

3 – Programme d'actions 2012

En 2012, le plan d'actions de la Caisse Sociale de Développement Local met en exergue les points suivants :

- 1 - Suivi NACRE 2009 à 2012
- 2 - Prêts d'honneur et prêts solidaires
- 3 - Micro crédit personnel, dit « prêt de dépannage »

1 - Comme en 2011, les objectifs NACRE pour 2012 ont été revus à la baisse sur le plan national. La Caisse sociale a été reconduite dans son conventionnement avec la Région Aquitaine, et un net regain d'activité est attendu pour 2012.

Sur les bases identiques à 2011, l'objectif est de 125 prêts soit environ 700 000 € à taux 0, avec un potentiel de création de 150 emplois.

2 - En 2012, la Caisse Sociale a renouvelé son conventionnement avec France Active Garantie (FAG) pour la qualité de la gestion des risques et du suivi général des 331 dossiers en stock. Cela permettra également d'augmenter le nombre de prêts solidaires et d'honneur consentis sur ressources propres.

L'agrément « Comité du Microcrédit », prêt solidaire de la Caisse Sociale est complémentaire du prêt Nacre et permet de proposer une aide à la création d'entreprises jusqu'à 22 000 € à un taux inférieur en moyenne à 3 % ;

En 2012, l'objectif est de financer 130 projets pour un montant de 700 000 € sans garantie, ni frais.

3 - Le Microcrédit personnel, dit « prêts de dépannage » permet d'apporter une aide vitale à des personnes en grande précarité. Actuellement, la Caisse Sociale gère 223 dossiers permettant aux bénéficiaires de retrouver un emploi, d'entrer dans un logement ou de financer des soins médicaux.

4 - Budget prévisionnel 2012

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier de 50 000 € qu'elle apporte à cette structure, et qui reste inchangé en 2012 dans le cadre de la convention de partenariat 2012, pour un budget prévisionnel 448 390 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	1 870	Etat (NACRE)	161 901
Services extérieurs (locations)	20 000	CG Lot et Garonne	7 500
Assurances	700	CG Dordogne	25 000
Autres services extérieurs		Ville de Bordeaux	130 000
Honoraires	22 000		
Déplacements	8 700		
Frais	3 500		
Services bancaires	1 020		
Cotisations	4 000		
Impôts et taxes	10 500	CUB	50 000
Charges de personnel	294 100	Crédit municipal Bordeaux	18 000
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	82 000	Cotisations FAG	8 000
		Produits financiers	43 000
		Reprise sur amortissements	4 989
TOTAL	448 390	TOTAL	448 390

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de la Caisse Sociale de Développement Local à hauteur de 50 000 € au titre de l'année 2012 pour un montant subventionnable de 448 390 € TTC.

DECIDE

-Article 1 : d'approuver le programme d'actions de la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL) présenté au titre de l'année 2012,

-Article 2 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au bénéfice de la Caisse Sociale de Développement Local, au titre du programme d'actions 2012,

-Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2012 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

-Article 4 : La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2012

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. FRANCK MAURRAS